



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

portant nomination des médecins membres du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique territoriale

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.4127-100 à R.4127-108 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°84-2026-03-23-00002 du 23 mars 2026 portant nomination des médecins membres du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique d'État, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n°84-2026-05-06-00001 du 6 mai 2026 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté préfectoral n°84-2026-05-06-00012 du 6 mai 2026 portant nomination du médecin président du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2026 portant composition de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de Vaucluse ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement du conseil médical départemental de Vaucluse pour la fonction publique territoriale ;

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
Cité administrative, Bâtiment 5
Avenue du 7^e génie
84000 AVIGNON

courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

Sur proposition du secrétaire général adjoint de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés membres du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique territoriale pour la durée restant à courir du mandat débuté le 1er juin 2025, les médecins suivants :

Membres titulaires :

- Dr Pierre AUBOIS
- Dr Christophe BANNERY
- Dr Michel REYNAUD (médecin président)

Membres suppléants :

- Dr François AMIC
- Dr Gérard AUGIER
- Dr Elisabeth BERCAULT-BENSUSSAN
- Dr Didier BOURGEOIS
- Dr Stéphane BOURGEOIS
- Dr Roland CARLIOZ
- Dr Saïda CHEGGOUR
- Dr Elisabeth COLIN
- Dr Carl DAHL
- Dr Laurence DURAND
- Dr Céline HAMERLINCK
- Dr Jean-Lou HIRSCH
- Dr Kinga ILYES
- Dr Etienne IMHAUS
- Dr Patrick JANOTTA
- Dr Marc KRIKORIAN
- Dr Gérard LEPEU
- Dr Philippe MARCUCCI
- Dr Jean-Louis POISSONNIER
- Dr Bruno ROCAMORA
- Dr William SAADA
- Dr Jean-Marc SAGUÉ
- Dr Philippe SAMAMA

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 23 mars 2026 portant nomination des médecins membres du conseil médical de Vaucluse compétent pour la fonction publique d'État, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général adjoint de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de Vaucluse, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes dans le même délai. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : <https://www.telerecours.fr>

Fait à Avignon, le **05 JUIN 2026**

Pour le préfet de Vaucluse et par délégation,
la directrice départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de Vaucluse

Pour le Préfet de Vaucluse
La Directrice adjointe de la DDETS


Isabelle ANDREUCCETTI